

D-3.

TEMOIN POUR LA DEFENSE:-

L'ACCUSE, R/615822, Pte. Emile GAGNE, Les Fusiliers du St-Laurent, C.A., (Att. n° No. 5 D.D., C.A.) étant dûment assermenté, est interrogé par l'Officier Défenseur:-

- Q-11. Quel âge avez-vous?
R-11. 23.
- Q-12. De quel camp êtes-vous parti?
R-12. De Valcartier.
- Q-13. Pour aller où?
R-13. Pour aller chez-nous.
- Q-14. Où chez-vous?
R-14. St-Paul de Montmagny.
- Q-15. A quelle unité apparteniez-vous lorsque vous avez quitté le camp?
R-15. Aux Fusiliers du St-Laurent.
- Q-16. Aux Fusiliers du St-Laurent?
R-16. Oui monsieur.
- Q-17. Quelle était la raison de votre départ?
R-17. J'ai laissé l'armée pour aller travailler sur la terre chez-nous.
- Q-18. Avez-vous demandé une exemption pour aller travailler?
R-18. Non monsieur.
- Q-19. Vous n'en avez jamais demandé?
R-19. Non.
- Q-20. Qui y a-t-il sur la ferme chez-vous?
R-20. Mon frère.
- Q-21. Quel âge a-t-il?
R-21. 21.
- Q-22. Est-ce qu'il fait partie de l'armée?
R-22. Non monsieur.
- Q-23. Est-ce qu'il a été appelé dans l'armée?
R-23. Oui monsieur.